L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 10 SEPTEMBRE.

LE NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.—Il y a longtemps déjà que l'idée de faire du Conservatoire de Musique de la Nouvelle-Orléans. Les bases sur lesquelles le Président, M. Masse, a établi cette institution montrent qu'il possède les qualités de savoir et d'énergie qui sont la plus certaine garantie d'un brillant succès. Nous voyons dans la liste des professeurs les noms de maîtres capables et d'artistes distingués: M. Charles Van Ruffen et Mlle Zoma, anciens artistes de l'Opéra français, professeurs de chant; M. E. P. Grunewald, du Conservatoire de Leipzig, professeur de théorie et de piano; Mlle Mélanie May, artiste américaine de grande réputation, et Mlle Eugénie Lemoine, pianiste de talent, professeure de piano. M. Hermann Braun, violoncelliste et violoniste de haut mérite, professeur d'instruments d'orchestre. M. Alfonso Miari, du Conservatoire de Bologne (Italie), professeur de flûte, en flûte, plusieurs assistants-professeurs.

L'établissement est situé dans un quartier central; il est parfaitement disposé, réunissant toutes les conditions voulues pour une institution de premier ordre.

Les cours commenceront le lundi, 18 septembre. Les prix sont plus modérés que ceux des institutions du même genre qui existent dans le Nord et l'Ouest. Il est de l'intérêt des élèves de se faire inscrire le plus tôt possible afin de faciliter la classification. M. Masse est visible tous les jours, dans son bureau, rue Baronne, 90. Pour toute correspondance, son adresse est P. O. Box 1326, Nlle-Orléans, La. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—Nous voulons parler du beau stock de pianos qui occupe une si vaste place dans le magasin de M. Louis Grunewald, rue du Canal, 100, mais à côté de ces pianos nous voyons aussi toute espèce d'instruments de musique, tels que violons, violoncelles, guitares, flûtes, clarinettes, accordéons, tambours, cors, et autres instruments de cuivre, harmonica, etc., etc. Il faudrait une pièce fort étendue pour contenir l'énumération des richesses qui remplissent le magasin de M. Grunewald. Nous renvoyons le lecteur au catalogue descriptif qui vient d'être publié par lui à ce sujet.

PIANOS.—Un des plus grands magasins de pianos qu'on puisse voir au Sud est bien celui de M. Grunewald rue du Camp 100, et par le grand nombre entendons tout simplement le nombre des instruments exposés en vente que l'espace qu'ils occupent. On voit dans les meilleurs produits américains, tels que les pianos de Steinway & Sons, de Knabe & Co., de Baltimore, et aussi les pianos de Haines qui, bien qu'excellents, n'en sont pas moins à la portée de toutes les bourses. M. Grunewald vend aussi des pianos qu'on peut payer facilement et d'une manière menuelle. Nous n'avons pas besoin de dire que les pianos de Pleyel occupent toujours, et comme de juste, le premier rang dans l'exposition de M. Grunewald.

COLLÈGE DE ST-STANISLAS.—La réouverture du Collège Commercial de St-Stanislas, à la Baie de St-Louis, aura lieu lundi, 14 septembre. On sait que cet établissement, ayant obtenu une charte de la Législature, a le pouvoir d'accorder des diplômes. Les connaissances commerciales étant chose indispensable en ce pays, la liste des livres, sous toutes les formes, y est l'objet d'une attention particulière. Toutes les branches de l'enseignement y sont confiées à des professeurs habiles, et l'on y apprend toutes les langues les plus usitées en Amérique et dans le monde. Pour tous autres renseignements, voyez le président du Collège ou M. Chas. D. Fellet, agent, rue du Camp, 134.

INSTITUTION LOCQUET.—Les classes de l'Institution Locquet, dirigée depuis plusieurs années par mademoiselle M. A. Burr et actuellement établie rue St. Charles No 161, ont recommencé le 4 septembre. Cette institution, qui a toujours compté de nombreuses élèves, se recommande à tous égards à la confiance des familles.

NOUVEAU REMÈDE DE LA LOUISIANE CONTRE LES MALADIES SCROFULEUSES ET DE POITRINE.—Les remèdes nouveaux dont il est question dans l'annonce de MM. H. Smith & Co., sont extraits de certains végétaux des Caraïbes et fabriqués suivant les recettes des anciens indiens du Mexique qui les ont longtemps employés contre les affections de poitrine et d'arrêtent ainsi les effets de la consomption ou d'en détruire les germes héréditaires. Nous appelons l'attention du public sur ce qui est dit dans l'annonce au sujet des résultats déjà constatés de ce nouveau médicament qui est offert au public sous deux formes avec les titres que nous avons donnés plus haut. Le succès complet de ces deux remèdes, tant en Amérique, qu'à Paris, où ils ont été envoyés en France. Le dépôt de ces médicaments est rue Baronne No 20.

MACHINE À COUDRE DE SINGER.—Il est certain que la nouvelle machine à coudre de Singer réunit à peu près tous les avantages désirables. Une perfection absolue est chose impossible, et si l'instrument que nous annonçons ne peut y prétendre, il conteste au moins à tous les autres instruments de même nature la palme de la solidité, et ce qui le prouve d'une manière éclatante, c'est le nombre de ceux qui s'en sont emparés. Ch bembre, qui s'élève aujourd'hui à 600000, nous dispense de tout développement.

LIVRES DE COMPTE, IMPRESSIONS ET REGISTRES.—Nous appelons l'attention des négociants de coton, des marchands par commissions, des banques, des compagnies d'assurance, des grocers et négociants en vins sur l'annonce que MM. Christian & Hyman, imprimeurs et relieurs, rue du Camp No 85, publient aujourd'hui dans nos colonnes. Cette maison confectionne les livres en blanc, les règle et les relie avec les meilleurs papiers anglais ou américains, suivant les modèles désirés. Elle exécute aussi toute espèce de travaux d'imprimerie, circulaires, mémoires, jadis, blanches de notaire, etc., etc. Le lecteur en fait qui touche à la perfection. Cette maison joint-elle d'une somme modique, que la modicité de son prix peut que maintenir et accroître.

LES VIX D'HERCULE se mettent à la tête de la tâche gigantesque qu'ils ont entreprit, et nous devons d'indiquer les milliers et les milliers d'articles de toute nature, qui contiennent les vastes magasins de MM. Reinan & Co. L'ancienne que cette célèbre maison jouit universellement, publie aujourd'hui dans nos colonnes, donnera une idée de la discussion colossale de ces deux maisons. Les avantages que MM. Reinan & Co. offrent aux acheteurs sont aussi nombreux que certifs. Une visite dans leurs magasins convaincra le public de la réalité de ces avantages, et de la sincérité des promesses faites par l'annonce, à laquelle nous référons le lecteur.

GRAND CONFISERIE.—Candis et sirop de violette, pâte de jujube, chocolats, gommes, bonbons blancs, toutes ces friandises se trouvent en abondance dans la grande confiserie de Normand & Reiss, rue Vieille-Levée, 31 et 33. Ces friandises ou sucreries se font remarquer, autant par l'excellence de leur goût que par l'élégance de leurs formes et comme plate de dessert on n'en trouve de plus élégant. Nous recommandons au public l'annonce de la Normand & Reiss qui contient les véritables produits tout-à-fait supérieurs de leur fabrique, une des plus importantes du Sud.

MAISON TAGE, DANZIGER & FILS.—Nous appelons l'attention des dames sur les annonces de cette maison qui s'adresse toujours au moins en pratique la devise "peu de profit et grandes affaires." Le bon marché des prix indiqués frappera tout le monde. Nous signalerons particulièrement Nous portons d'un excellent de gants de soie et le détaillage d'un grand lot de cotonnades de tout genre. Voir les annonces pour les détails.

MACHINES À COUDRE.—Nous ne pouvons pas de recommander la machine à coudre de Grover & Baker que les [illegible] les ouvriers et les tailleuses en [illegible] le moment de l'acheter. De plus, cette machine à coudre est [illegible] et partout elle opère le même travail. Mais a-t-elle obtenu la preuve de la médaille d'honneur à l'exposition de Paris, ce qui a mis le comble à son succès. Elle se vend rue du Canal 122, et rue Du Maine, Nlle-Orléans, Louisiane.

CHAPEAUX.—Toutes personnes les familles qui ont des chapeaux de chapeau à faire, feraient mieux de s'adresser chez MM P & E. de Verges, rue Gravier, 170, et rue Bienville, 73, qui ont toujours à leur disposition un choix de chapeaux de toutes sortes, de chapeaux de castor, de chapeaux de Pittsburg, de Pittsburgh et de Canal, et qui font la vente dans toutes les parties de la ville au plus bas prix du marché.

COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE GRAIS DE LA LOUISIANE.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de la Compagnie de Manufacture de Grais de la Louisiane, rue Chartres et Vieille-Levée.

Cette Compagnie qui est parfaitement administrée, fabrique des tuyaux de grès, des poudres [illegible] des [illegible] commodes [illegible] une grande manufacture et toutes les dépendances nécessaires pour la fabrication des [illegible] et [illegible] voit les machines et le matériel nécessaire pour les opérations actives. La majorité des directeurs de cette Compagnie sont des citoyens bien connus et énergiques, dont les affaires et les résidences sont au-dessous de la rue du Canal.

Il est aujourd'hui acquis que cette Compagnie est un succès, et les actions souscrites peuvent être considérées comme un bon et sûr placement.

ARTICLES D'AUTOMNE.—La maison Barrière, rue du Canal 153, vient de recevoir un grand assortiment d'articles d'automne et de hiver de table qu'elle est décidée à vendre au plus bas prix du marché. Voyez l'annonce.

MARCHANDISES SÈCHES.—M. D. E. Holmes, rue du Canal 155 et rue Bourbon 15, ayant reçu une quantité considérable de ses importations d'automne, appelle l'attention des acheteurs sur ses nouveaux articles ainsi que sur son stock général de marchandises sèches.

FORCHEINES, VERRERIES, ETC. — Mme Vve Madiara (au coin des rues Orléans et Royale) vient de mis en vente, à bas bas prix, tout son stock de faïences, articles en plaqué, sonnetlerie, ferblanterie, fourneaux et autres articles. Tout cela doit être écoulé avant le 1er novembre: le prix en sera nécessairement très réduit. Bonne occasion.

FARINE ET DIVERS.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de MM. Pascal et Bailey, rue Peyntras Nos 74 et 76, qui ont à vendre d'immenses lots de farine, de pore mess, de catawba mousseux, café, sucre, mélasse, savon, chandelles, etc.

VIN, BRANDY, LIQUEUR, ETC., &c.—Par le navire *Auguste et Gustave*, arrivé de Bordeaux, la maison T. Bailly Blanchard, 28 rue Vieille-Levée, a reçu un grand choix de vins rouges et blancs, de fruits à l'eau-de-vie, de champagne, etc. Nous signalons cet envoi au commerce de détail et aux acheteurs en général.

VINS. MM. Bercier & Reyne, rue Vieille-Levée 46 et 48, ont à vendre des vins de Bourgogne des meilleurs crûs, de Mâcon, du Beaujolais, du Châblis, Clos Vougeot, ainsi que des cerises à l'eau-de-vie, olives, savons, chandelles, sandoux, etc. Voyez l'annonce.

VINS ROUGES.—M. J. Maudin, 163, rue Decatur (autrefois Vieille-Levée), a reçu par le navire *Les Bons Fils*, un fort envoi d'excellents vins rouges qu'il vendra aux prix les plus modérés de la place. Voir l'annonce.

VINS ROUGES EN BARRIQUES ET EN CAISSES.—MM. Commagère & Lambert, rue des Magasins 53, ont reçu par le navire *Auguste et Gustave*, de Bordeaux, un grand assortiment de vins rouges et blancs des marques les plus estimées et que nous recommandons au public.

Le désarmement des Gardes Nationales en Prusse.

Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu de la séance du 19 août:

M. le général Chanzy, rapporteur.—Messieurs, le 6 juillet dernier, 184 membres de cette Assemblée qui siégeait et déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition de loi relative à la dissolution et au désarmement immédiats des gardes nationales.

Dans la séance du 25 du même mois, vous avez voté le prise en considération de cette proposition et son renvoi à l'examen de la grande commission chargée, par vote, d'étudier la réorganisation des forces militaires de la France. En vous désignant d'adopter ces conclusions, votre commission d'initiative parlementaire, par l'organe de son rapporteur, M. Ambroise Joubert, laissait assez voir que son opinion était favorable à ces mesures, et qu'elle les considérait comme urgentes, puisque, sans plus attendre, elle appelait l'attention de gouvernement sur la nécessité de désorganiser de suite les gardes nationales irrégulièrement organisées et celles qui, par faiblesse ou complicité ont commis des actes de grave désordre qu'elles avaient pour mission de réprimer. (Marques d'assentiment au centre et à droite.)

La question n'était pas nouvelle pour la commission de l'armée. Elle l'avait étudiée et traitée longuement, lorsqu'il était question de déterminer le rôle qui pouvait être réservé à la garde nationale dans le nouveau système d'armée. Et elle l'avait déjà résolue en ressemblant, à l'unanimité, à votre avis: le service obligatoire qui lui paraît devoir être la base principale de ce système, ne laisse, et vous l'adoptera, à cette institution si place ni réserve d'avenir.

Plusieurs membres à gauche.—Et Rétablissez d'abord le service obligatoire!

M. le rapporteur.—Vous me répondrez! A droite.—Continuez! continuez!

M. le rapporteur.—Il n'y a pas lieu d'exposer les considérations qui motivent cette appréciation. Elles sont développées dans le rapport à l'appui du projet de loi que votre commission vous présente aujourd'hui. Mais, si vous voulez bien vous reporter à votre travail du 25 juillet dernier, vous y trouverez, en effet, admettre que tous les Français doivent être habituellement sous les armes, pour être en état de rétablir, en cas de besoin, l'ordre et la sécurité à l'intérieur.

Cette foule encore, au début, la nouvelle organisation parut devoir donner de bons résultats. On était tout à la satisfaction que semble procurer en France tout changement de régime; l'esprit des milices de 1789 était encore quelque temps ce qu'il devait être: elles étaient toujours leur devoir en diverses circonstances, notamment à Paris en 1848 et à Lyon en 1854.

Mais peu à peu l'enthousiasme disparut, l'instruction devint une fatigue, le service le plus ordinaire ne suffisait plus. Quelques années après, il ne resta plus de l'institution qu'un nom.

Vous savez, Messieurs, que, de nouvelle loi de 1861 rétablit la garde nationale, mais en la modifiant d'après les dispositions de celle de 1851; mais les préoccupations et les besoins de la défense forcèrent promptement à sortir de ces règles.

Il fallait présenter à l'ennemi le plus grand nombre d'hommes possible.

On argue tout le monde: les garantie que les diverses lois avaient mis tout de suite à établir dispensent successivement, et quand la lutte avait l'avantage contre, on se trouva en présence de la nation, en armes et de danger qu'à toutes les dépenses on avait voulu éviter. Les conséquences ne tardèrent pas à se produire. (C'est vrai! c'est vrai!)

Dans cette foule armée, qu'aucun frein, qu'aucune organisation sérieuse ne maintenait, bien des gens, après le jour de la bravoure par la souffrance, accueillant avidement les théories séductantes, mais subversives et désastreuses, qui sont éclos sur